



PRÉFET DE L'ISÈRE

Vu pour être annexé à mon
arrêté en date de ce jour.

Grenoble, le 25 SEP, 2013

Pour le Préfet, par délégation
le Secrétaire Général

Frédéric PERISSAT

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

DE LA SOCIÉTÉ STEPAN EUROPE

COMMUNE DE VOREPPE

DOSSIER D'APPROBATION

août 2013

***B – Les documents graphiques réglementaires
(article R515-41 du code de l'environnement)***



Direction départementale des territoires de l'Isère
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du
logement de Rhône-Alpes

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

PPRT de l'établissement STEPAN EUROPE

VOREPPE

DOSSIER D'APPROBATION

AOUT 2013

**B1 - Zonage réglementaire et périmètre
d'exposition aux risques**

Echelle A3 : 1/2 500

Légende

limites de parcelles



bâtiments



périmètre d'exposition aux risques



zonage réglementaire



zone grisée



zone d'interdiction r

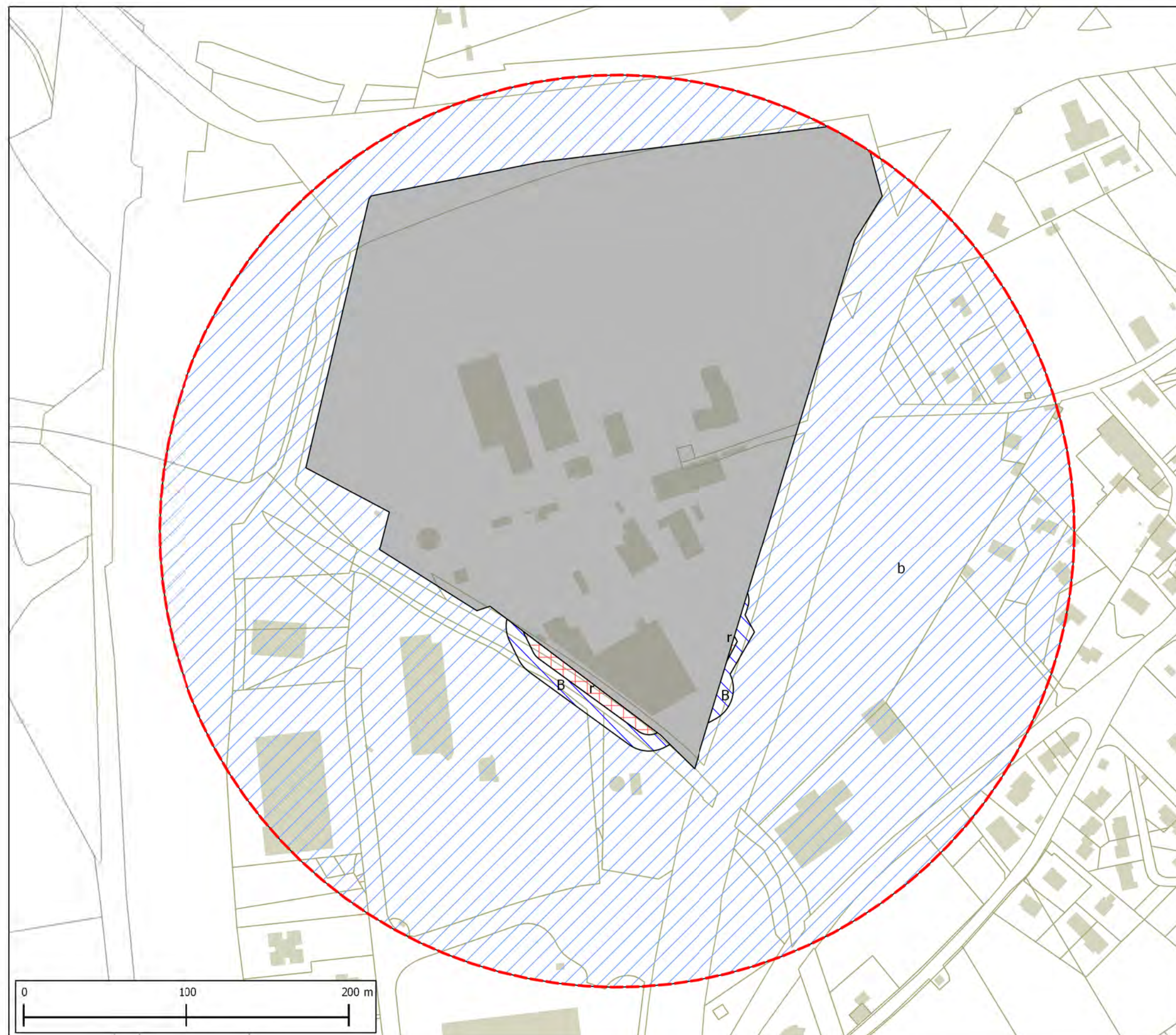


zone d'autorisation limitée B



zone d'autorisation sous conditions b

Sources :
Cadastre DGI : novembre 2011
DDT38/SPR : octobre 2012



PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES (PPRT)
DE LA SOCIÉTÉ STEPAN EUROPE
COMMUNE DE VOREPPE

DOSSIER D'APPROBATION

août 2013

***B₁ – Zonage réglementaire
(art. L515-16 I, 1er alinéa, du code de l'environnement)
et périmètre d'exposition aux risques (art. L515-15 du
code de l'environnement)***



PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES (PPRT)
DE LA SOCIÉTÉ STEPAN EUROPE
COMMUNE DE VOREPPE

DOSSIER D'APPROBATION

août 2013

***B₂ – Zones soumises à interdictions ou prescriptions
relatives à la construction, l'utilisation ou l'exploitation
(art. L515-16-I du code de l'environnement)***



Direction départementale des territoires de l'Isère
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du
logement de Rhône-Alpes

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

PPRT de l'établissement STEPAN EUROPE

VOREPPE

DOSSIER D'APPROBATION

AOUT 2013

**B2 - Zone soumise à interdiction ou
prescriptions relatives à la construction, à
l'utilisation et à l'exploitation**

Echelle A3 : 1/2 500

Légende

limites de parcelles



bâtiments



périmètre d'exposition aux risques



zonage réglementaire :

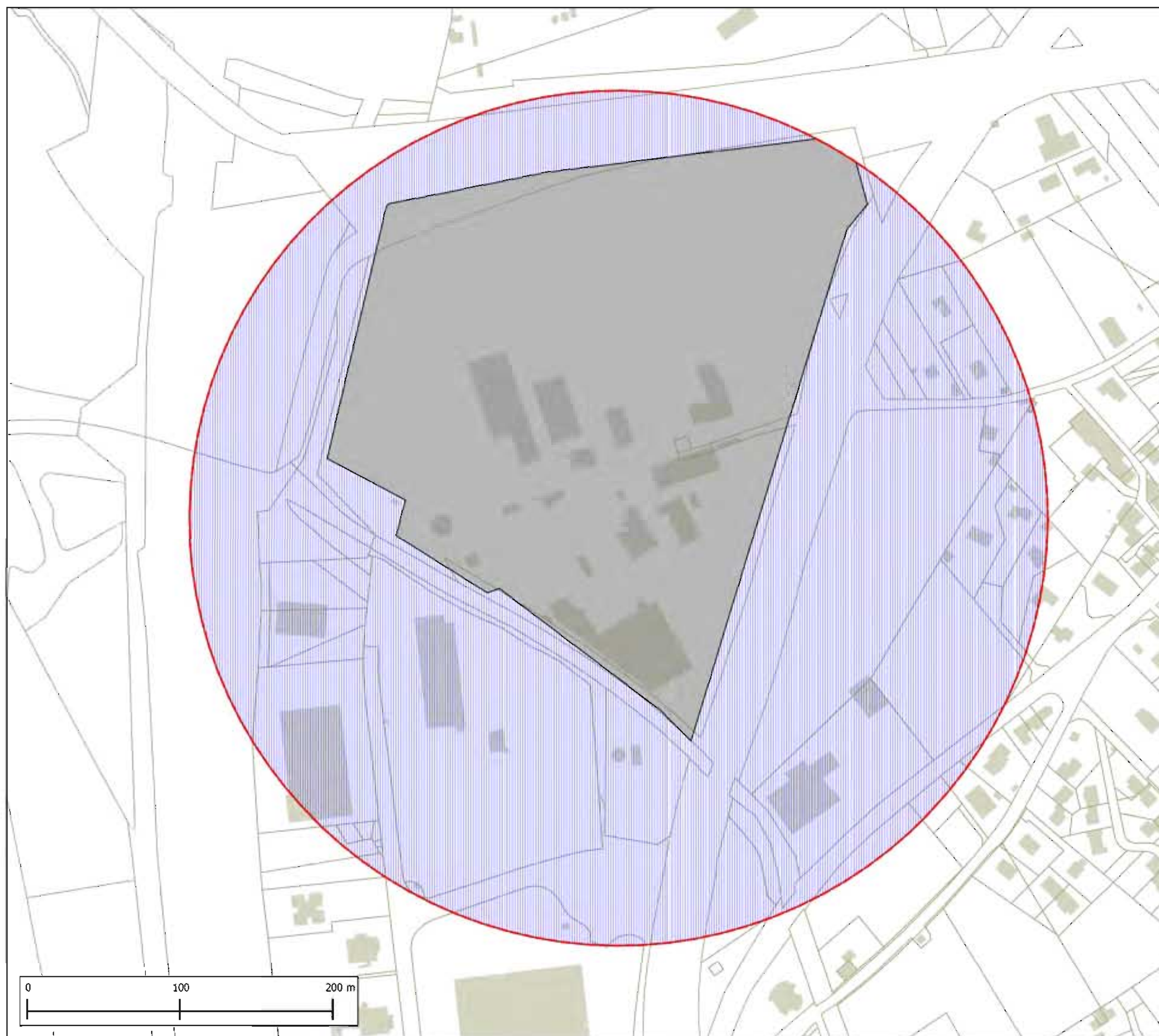


zone grisée



zone de possibilité d'instauration du droit de préemption urbain

Sources :
Cadastre DGI : novembre 2011
DDT38/SPR : octobre 2012





PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES (PPRT)

DE LA SOCIÉTÉ STEPAN EUROPE

COMMUNE DE VOREPPE

DOSSIER D'APPROBATION

août 2013

*B₃ – Zones d'instauration possible du droit à
délaissement
(art. L515-16-II du code de l'environnement)*

sans objet



PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES (PPRT)

DE LA SOCIÉTÉ STEPAN EUROPE

COMMUNE DE VOREPPE

DOSSIER D'APPROBATION

août 2013

*B₄ – Zones d'expropriation possible
(art. L515-16 III du code de l'environnement)*

sans objet